

⁽¹⁾ Époux ou Père

Prénoms Bérenger

Nom ⁽²⁾ STIVAL

Né ⁽³⁾ le 28 octobre 1977

à 05 heures 05'

à Brétigny-sur-Orge (Essonne)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Daniel, Ange STIVAL

et de ⁽⁵⁾ Joëlle, Raymonde, Denise
PEROT

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 500

le ⁽⁶⁾ 4 septembre 2018

Mentions marginales ⁽⁷⁾



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré ⁽⁸⁾

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°

Mentions marginales ⁽⁷⁾

⁽¹⁾ Épouse ou Mère

Prénoms Julie, Elodie, Stéphanie

Nom ⁽²⁾ VERRÉCCHIA

Née ⁽³⁾ le 19 mars 1978

à 22 heures 10

à Angers (Maine-et-Loire)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Alain VERRÉCCHIA

et de ⁽⁵⁾ Françoise, Marcellle, Jocelyne
DURAND

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le ⁽⁶⁾ 13 SEP 2018

Mentions marginales ⁽⁷⁾

185



à

heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été recu le par Me notaire à ».

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er}

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

1940

Le 15 Août 2018

à 10 heures 30

est né(e) ⁽²⁾ Eloi, Octave

STIVAL VERRECCHIA
 (1^{ère} partie) (2^{ème} partie)
 suivant déclaration conjointe
 du 16 Août 2018
 du sexe masculin à MÉAUX
 (Seine - et - Marne)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 17 juillet 2018 à la
 mairie d'Ozoir-la-Ferrière
 (Seine-et-Marne) par ses parents

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

16 Août 2018

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détent par une autorité française), la filiation maternelle par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... [prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance] ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».